

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

---

**UNIVERSITÉ PAUL SABATIER**

---

**Faculté de Médecine Toulouse - Rangueil  
133, route de Narbonne  
31062 TOULOUSE Cedex  
Téléphone : 05 62 88 90 00**

**MODALITES DE CONTROLES  
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**DIPLOME de FORMATION GENERALE  
EN SCIENCES MAIEUTIQUES  
3<sup>ème</sup> année  
(DFGSMa 3)**

**Année universitaire 2021 - 2022**

# CALENDRIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

## 3<sup>ème</sup> année du Diplôme de Formation Générale En Sciences Maïeutiques

1. **Rentrée universitaire le lundi 06 septembre 2021**

2. **Dates des semestres :**

a. 1<sup>er</sup> semestre : du 06 septembre au 12 décembre 2021

b. 2<sup>ème</sup> semestre : du 13 décembre 2021 au 19 juin 2022

3. **Périodes d'examens :**

a. 1<sup>er</sup> semestre : semaine du 06 au 12 décembre 2021

b. 2<sup>ème</sup> semestre : semaine 23 mai au 29 mai 2022

c. 2<sup>ème</sup> session : semaine du 11 au 17 juillet 2022

4. **Périodes de stages :**

a. Stage n° 1 : du lundi 18 octobre au dimanche 07 novembre 2021

b. Stage n° 2 : du lundi 15 novembre au dimanche 05 décembre 2021

c. Stage n° 3 : du lundi 03 janvier au dimanche 23 janvier 2022

d. Stage n° 4 : du lundi 31 janvier au dimanche 20 février 2022

e. Stage n° 5 : du lundi 28 février au dimanche 20 mars 2022

f. Stage n° 6 : du lundi 04 avril au dimanche 24 avril 2022

g. Stage n° 7 : du lundi 30 mai au dimanche 19 juin 2022

### Vacances

1. **Hiver** : du lundi 20 décembre 2021 au dimanche 02 janvier 2022

2. **Printemps** : du lundi 21 février au dimanche 27 février 2022

3. **Pâques** : du lundi 25 avril au dimanche 08 mai 2022

**MODALITES DE CONTROLES  
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**3<sup>ème</sup> année du DIPLOME de FORMATION GENERALE  
EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFGSMa 3)**

Vu le code de la santé publique

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n° 84-932 du 17 octobre 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, modifié par le décret n° 2011-440 du 20 avril 2011

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé.

Vu l'arrêté du 19 juillet 2011 (JO 10 août 2011) relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Vu l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 16 juin 2021

Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en sa séance du 13 juillet 2021

## **1. Organisation des enseignements**

### **1.1 Les unités d'enseignements théoriques, cliniques et transversales**

#### **Semestre 5 :**

- UE 5 : Pédiatrie- Puériculture (2 ECTS)
- UE 12 : Maïeutique Obstétrique (12 ECTS)

#### **Semestre 6 :**

- UE 12 : Maïeutique Obstétrique (5 ECTS)
- UE 13 : Gynécologie (4 ECTS)
- UE 5 : Pédiatrie (1 ECTS)
- UE 14 : Pharmacologie (2 ECTS)
- UE 15 : Anglais Médical et Scientifique (1 ECTS)

#### **Semestres 5 et 6 :**

- UE 7 : SSES (6 ECTS)
- UE 16 : Démarche clinique (4 ECTS)
- UE 17 : Stages cliniques (21 ECTS)

## 1.2 Les unités d'enseignements optionnelles (sur les 4 semestres du DFGSMa 2 et 3)

Elles se répartissent sur les 4 semestres des DFGSMa 2 et 3 : elles permettent l'acquisition de 6 ECTS minimum selon le schéma figurant en annexe I

### Modalités de validation des UE optionnelles en fin de DFGSMa 3

Le DFGSMa n'est délivré en fin de 3<sup>ème</sup> année qu'à partir du moment où l'étudiant aura validé les 6 ECTS. Les étudiants devront valider au minimum :

- 2 ECTS en DFGSMa2
- 4 ECTS en DFGSMa3

Si le nombre d'ECTS validés en DFGSMa2 est supérieur à 2, il donne droit à une capitalisation du surplus en DFGSMa3.

Les ECTS en surplus à la fin du DFGSMa3 ne sont pas capitalisables pour le 2<sup>ème</sup> cycle.

## 2. Modalités de contrôles des connaissances

2.1 Deux sessions d'examen sont organisées dans l'année.

2.2 Organisation des épreuves

<b>Semestre 5 - Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes</b>							
<b>UNITES D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE</b>							
<b>Unités Enseignements</b>	<b>Disciplines</b>	<b>Responsable discipline</b>	<b>Nature épreuve</b>	<b>Durée</b>	<b>Note discipline</b>	<b>Note éliminatoire (discipline)</b>	<b>Note globale UE</b>
<b>UE 12 Maïeutique Obstétrique</b>	Embryologie Développement du fœtus	Pr M. COURTADE	2 QRC	30 mn	/10	< 3/10	/90
	Grossesse physiologique	Mme C.LAMOTHE	2 QRC et 1 CC	60 mn	/30	< 9/30	
	Travail Accouchement Délivrance	Mme C.LAMOTHE	2 QRC et 1 CC	60 mn	/30	< 9/30	
	Suites de couches	Mme D.BONNET	2 QRC	30 mn	/20	< 6/20	
<b>UE 5 Pédiatrie Puériculture</b>	Accueil du nouveau-né en maternité	Dr S. ALCAYDE	1 QRC et 1 CC	30 mn	/40	< 12/40	/40

## Semestre 6 - Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes

### UNITES D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE

Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire (discipline)	Note globale UE
<b>UE 12</b> <b>Maïeutique</b> <b>Obstétrique</b>	Préparation à la naissance et à la parentalité	Mme D. BONNET	1 QR et 1 CC	30 mn	/20	< 6/20	<b>/40</b>
	Anesthésie Prise en charge douleur	Dr A.CASTEL	1 QR et 1 CC	30 mn	/20	< 6/20	
<b>UE 13</b> <b>Gynécologie</b>	Sémiologie gynécologique Et Contraception	Mme H.LEMOINE-ROHLES	2 ou 3 QRC Et 1 ou 2 CC	60 mn	/40	< 12/20	<b>/40</b>
<b>UE 14</b> <b>Pharmacologie</b>	Pharmacologie appliquée	Dr C. DAMASE MICHEL	2 QRC ou CC	30 mn	/20	< 10/20	<b>/20</b>
<b>UE 15</b> <b>Anglais</b>	Anglais médical et scientifique	Mme E.HANCOCK	Exposé	10 mn	/20	< 10/20	<b>/20</b>
<b>UE 5</b> <b>Pédiatrie</b>	Suivi pédiatrique à la sortie de maternité	Dr ALCAYDE	1 QRC et 1 CC	30 mn	/20	< 6/20	<b>/20</b>
<b>UE 7</b> <b>Service Sanitaire (SSES)</b>	Promotion de la santé dans le cadre du SSES	Mme D BONNET	20 QCM	30 mn	/20	< 6/20	<b>/40</b>
	Action de SSES		Réalisation d'une intervention de prévention /20	< 6/20			

## Semestre 5 et 6 - Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes

### UNITES D'ENSEIGNEMENT CLINIQUE

Unités Enseignements	Disciplines	Responsable UE	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire (discipline)	Note globale UE
<b>UE 16</b> <b>Démarche Clinique</b>	Démarche Clinique n°1	Mme C.LAMOTHE	Contrôle connaissances cliniques	2 h	/30	< 9/30	<b>/ 60</b>
	Démarche Clinique n°2		Contrôle connaissances cliniques	2 h	/30	< 9/30	
<b>UE 17</b> <b>Stages cliniques</b>	Stage clinique n°1	Mme A.R. CASCIONE	Validation stage	3 semaines	/30	< 15 /30	<b>/30</b>
	Stage clinique n°2		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 /30	<b>/30</b>
	Stage clinique n°3		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 /30	<b>/30</b>
	Stage clinique n°4		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 /30	<b>/30</b>
	Stage clinique n°5		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 /30	<b>/30</b>
	Stage clinique n°6		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 /30	<b>/30</b>
	Stage clinique n°7		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 /30	<b>/30</b>

### 3. Admission à l'issue des sessions des jurys

#### 3.1 Admission à l'issue de la 1<sup>ère</sup> session des 1<sup>ers</sup> et 2<sup>èmes</sup> semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1<sup>ère</sup> session des 1<sup>ers</sup> et 2<sup>èmes</sup> semestres, les candidats doivent:

- Avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des **unités d'enseignements théoriques et cliniques**
- Ne pas avoir obtenu une note éliminatoire à l'une des disciplines constituant une unité d'enseignement (**note strictement inférieure à 6 /20**)
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves théoriques et cliniques (toute absence vaut zéro)
- Avoir validé les **UE d'enseignement optionnelles**
- Avoir **validé l'UE Stages sur l'ensemble de l'année universitaire**
  - La **présence en stage est obligatoire**. Sa validation est prononcée par le responsable du stage. Elle s'effectue, à l'issue d'un entretien, sur l'implication de l'étudiant (présence, réalisation d'objectifs institutionnels et personnels, acquisition de compétences).
  - Chaque stage doit être validé individuellement (**pas de compensation**)
  - Un stage est validé lorsqu'il a obtenu une **note supérieure ou égale à 15/30**
  - Un stage non validé devra être récupéré durant l'année universitaire en cours

#### 3.2 Admission à l'issue de la 2<sup>ème</sup> session

Une 2<sup>ème</sup> session d'examen est organisée.

Elle concerne :

- Les candidats qui ont obtenu dans une ou plusieurs unités d'enseignement théorique ou clinique une note globale inférieure à la moyenne ou une note éliminatoire dans une ou plusieurs disciplines de ces unités d'enseignements, doivent obligatoirement se présenter à la 2<sup>ème</sup> session.
- Ils gardent le bénéfice des disciplines où leur note est supérieure ou égale à la moyenne.
- Toute absence à une épreuve vaut zéro

Les modalités de cette 2<sup>ème</sup> session sont les mêmes que celles de la 1<sup>ère</sup> session.

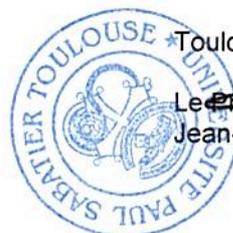
#### 3.3 Obtention du diplôme de formation générale en sciences maïeutique (DFGSMa)

Pour être déclarés admis, les étudiants devront avoir obligatoirement :

- Avoir validé l'ensemble des modules d'enseignements théoriques des deux semestres de la 3<sup>ème</sup> année.
- Avoir validé les unités d'enseignement clinique et l'UE Stages afférents à la 3<sup>ème</sup> année.
- Avoir obtenu l'ensemble des ECTS validant l'UE optionnelle.

#### Conditions de redoublement et de capitalisation :

- L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2<sup>ème</sup> session d'examen redouble.
- Il conserve alors le bénéfice des unités d'enseignements acquises théoriques et/ou cliniques



Toulouse, le 6 septembre 2021

Le Président de l'Université  
Jean-Marc BROTO

**ANNEXE I : Enseignements optionnels (6 ECTS à valider en fin de DFGSMa3)**

<b>UE OPTIONNELLES LIBRE CHOIX</b>			
<p align="center"><b>INITIATION A L'ACUPUNCTURE</b> (Responsable Mme AR CASCIONE)</p>	<p>Cette UE, d'une durée de 20h réparties sur les DFGSMa 2 et 3, a pour objectif de permettre aux étudiants de s'initier à l'acupuncture</p>	<p><b>Modalités de validation :</b> - <b>Présentiel</b> aux ED en DFGSMa 2 et en DFGSMa 3 : note sur 10 - <b>épreuve écrite en DFGSMa 2</b> de contrôle de connaissance : note sur 10 (durée = 20 mn ; 10 QCM) L'obtention de la <b>moyenne à 10/20</b> est nécessaire pour la validation de l'UE et une note &lt; 6/20 est éliminatoire</p>	<p><b>2</b> ECTS</p>
<p align="center"><b>STAGE OPTIONNEL</b> (Responsable Mme D BONNET)</p>	<p>Ce stage, de 2 semaines à temps plein, <b>noté sur 20</b>, sera effectué au cours du DFGSMa 2, dans le domaine de la santé.</p>	<p>Modalités de validation <b>Stage noté / 20</b> L'obtention de la moyenne (10/20) est nécessaire pour la validation</p>	<p><b>2</b> ECTS</p>
<p align="center"><b>EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE</b> (responsable Pôle Sport)</p>	<p><b>24 heures de présentiel.</b> Cette UE a pour objectifs une pratique réflexive d'une activité physique et sportive.</p>	<p>Validation sur présentiel</p>	<p><b>3</b> ECTS</p>
<p align="center"><b>TUTORAT</b> (Responsable Pr COURTADE-SAIDI)</p>	<p>Cette UE nécessite une implication personnelle au sein du Tutorat de médecine par le biais de différentes actions</p>	<p>Validation sur présentiel et dossier</p>	<p><b>3</b> ECTS</p>
<p align="center"><b>UE Médicales</b> « De l'histologie à la pathologie » (Responsables Pr M.COURTADE-SAIDI et Pr E. URO-COSTE)</p>	<p>Cette UE comprend 20h d'enseignement:</p>	<p>Validation : - présentiel noté / 5 - épreuve écrite durée 1h : 5 à 10 QROC notés / 15 - notation / 20</p>	<p><b>2</b> ECTS</p>
<p align="center"><b>UE Médicales</b> « Méthodes et concepts en anthropologie » (Responsable Pr N. TELMON)</p>	<p>Cette UE comprend 20h d'enseignement:</p>	<p>Validation selon les modalités fixées par le responsable d'UE</p>	<p><b>2</b> ECTS</p>
<p align="center"><b>UE de MASTER</b> <b>Parcours</b> <b>CORPS DE SANTE</b> (Responsable Pr I.BERRY)</p>	<p>Accessibles en UE optionnelles uniquement à partir d'un projet global de M 1 en vue d'accéder à un M 2. Un parcours dérogatoire en M 1 pour les étudiants de corps de santé permet de valider <b>34 ECTS pour le diplôme de sage-femme</b>. Le complément de <b>26 ECTS</b> s'effectue sous forme d'UE associé à un stage d'un mois La durée de l'enseignement (cours –TD-TP) est fonction de l'UE choisie dans les 30 UE théoriques situées dans les mentions : Biologie/Santé – Santé Publique - Biochimie/Biotechnologie-</p>	<p>Pour valider l'ensemble du M 1 à l'issue de l'obtention du DE de SF :  Validation de <b>3 UE de 6 ECTS</b> (dont au moins 1 UE biologie moléculaire) selon les modalités spécifiques à chaque UE  Réalisation d'un stage d'un mois <b>minimum</b> dans un laboratoire labélisé = <b>8 ECTS</b>  <b>Rédaction et présentation orale d'un rapport de stage</b></p>	<p>Nombre ESCT acquis en fonction des UE validées</p>
<p align="center"><b>ACTIVITES EVENEMENTIELLES</b> (Responsable Mme D BONNET)</p>	<p>Cette UE nécessite une implication personnelle. En fonction du calendrier, participation : -au <b>minimum à 2 actions</b> : Infosup / JPO / PDMF / Téléthon / .... - ou à <b>une journée « évènement »</b> : congrès, colloque ou conférence</p>	<p>Validation sur présentiel</p>	<p><b>1</b> ECTS pour 2 actions ou 1 journée de congrès</p>
<p align="center"><b>ENGAGEMENT ASSOCIATIF ETUDIANT</b> (Responsable Mme D BONNET)</p>	<p>Cette UE nécessite un engagement associatif ou citoyen dans le cadre ou non de l'université. Cet engagement fait l'objet d'une procédure contractuelle en vue d'un éventuel aménagement d'études. La demande doit être faite dans le mois qui suit la rentrée (lettre motivée, relevé prévisionnel des activités envisagées, ...) Les mêmes activités ne donnent lieu qu'à UNE seule validation au cours du cursus de formation (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle)</p>	<p><b>Durée minimale :</b> - D'engagement = 1 an - De travail = 30 h <b>Validation</b> sur présentation d'un <b>dossier de synthèse de 5 pages</b> présentant un bilan d'engagement avec description de l'association, des activités réalisées et de l'implication de l'étudiant (projets menés avec apport personnel de l'étudiant et bénéfice retiré par celui-ci noté sur 20 UE validée si note ≥ 10/20</p>	<p><b>3</b> ECTS</p>